

PROFESSEUR DE PIANO (H/F)

Offre n° O063240308000093

Publiée le 03/04/2024



Synthèse de l'offre

Employeur : COMMUNE DE AULNAT

Avenue Pierre de Coubertin

63510 Aulnat

Site web de l'employeur : <http://www.ville-aulnat.fr>

Lieu de travail : Aulnat

Poste à pourvoir le : 01/09/2024

Date limite de candidature : 03/05/2024

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent

Nombre de postes : 1

Détails de l'offre

Famille de métiers : Culture > Enseignement artistique

Grade(s) recherché(s) : Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe

Métier(s) : [Enseignant ou enseignante artistique](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un poste avec un temps non complet et quotité de temps de travail inférieure à 50%. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps non complet, 5h00 hebdomadaire

Télétravail : Non

Management : Non

Descriptif de l'emploi :

La commune d'Aulnat (4 100 habitants; proximité de Clermont-Ferrand) recrute un(e) enseignant discipline piano, à temps non complet (5H).

Poste ouvert aux titulaires des grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe et d'assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe (catégorie B).

Emploi permanent. Agent titulaire, lauréat de concours ou à défaut recrutement par voie contractuelle.

Le Pôle culturel est composé de l'école de musique municipale (10 disciplines : éveil musical, chorale, violon, saxophone, guitare, clavier synthétiseur, batterie, flûte traversière, flûte à bec, piano) et des ateliers culturels (2 animateurs : espace public numérique, arts plastiques, audiovisuel, théâtre) représentant environ 100 élèves. Il est placé sous la responsabilité de la Directrice, assistée d'un adjoint administratif.

Missions / conditions d'exercice :

Dans le cadre de la politique culturelle définie par la municipalité et sous l'autorité de la Directrice du Pôle culturel :

- Enseignement du piano à destination des usagers (5h)
- Assurer les cours individuels et proposer un projet adapté à chaque élève dans le cadre du projet de service
- Evaluer la progression des élèves et encadrer leurs parcours jusqu'au cursus diplômant (Jusqu'au BEM)
- Permettre la participation des élèves aux actions culturelles et concerts
- Participation à l'action culturelle et aux projets de la Commune
- accompagner ponctuellement des élèves d'une autre discipline aux auditions ou lors des évaluations de fin Cycle 1
- Participer aux temps fort de l'établissement

- Contribution à la réflexion et à l'évolution de l'offre pédagogique ainsi qu'à son organisation

Profils recherchés :

- Titulaire du Diplôme d'Etat ou à minima du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) ou équivalent exigé dans la discipline.
- Praticien expert de la discipline
- Large culture musicale et artistique
- Techniques d'animation et de pédagogie de groupe
- Aisance relationnelle et goût pour le travail en équipe
- Sens du service public

Contact

Contact : 0473601111

Informations complémentaires :

Rémunération statutaire + RI + CNAS + COS + participation employeur mutuelle prévoyance
Poste à pourvoir à la rentrée scolaire 2024.

Renseignements :

Marion Testa, DRH (04 73 60 11 11)

Stéphanie Joaquim, Directrice du pôle culturel (s.joaquim@ville-aulnat.fr) 04 73 61 06 82

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) + copie dernier arrêté de situation pour les titulaires à l'attention de Madame le Maire par voie postale (2 avenue Pierre de Coubertin 63510 Aulnat) ou mail à emploi@ville-aulnat.fr

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.